

des Chemins de fer et des Canaux. C'est le département de l'auditeur qui fait le calcul des dépenses complètes du Grand-Tronc-Pacifique.

L'hon. M. HAGGART: On a déposé un état faisant voir que le montant complet de la garantie du Gouvernement pour la construction de la ligne de Winnipeg jusqu'à Edmonton, avait été acquitté au Grand-Tronc-Pacifique, bien que le chemin ne fût pas accepté par le Gouvernement. Je suppose que M. Brunet s'occupe de cela.

L'hon. M. GRAHAM: Cette question reviendra un peu plus tard quand nous discuterons ce qui se rapporte au Transcontinental. Je ne suis pas prêt à entreprendre ce débat maintenant. Le département fait l'audition de tous ces états, et je crois que l'argent est payé sur le certificat que nous donnons.

L'hon. M. FOSTER: Si je comprends bien, M. Brunet n'a reçu d'instruction ni du Gouvernement, ni du ministre des Chemins de fer et des Canaux quant à l'attitude spéciale qu'il doit prendre ou quant au devoir particulier qu'il doit remplir dans le bureau des directeurs. Les instructions dans ce sens ne lui ont pas été données?

L'hon. M. GRAHAM: Je crois qu'il n'en a pas reçues.

L'hon. M. FOSTER: Il semblait qu'il eût été nommé par le Gouvernement et que par mesure de prudence il existât une entente quant à la ligne de conduite qu'il doit tenir dans le bureau de direction. Sa présence dans ce dernier serait inutile, à moins qu'on ne lui eût assigné une surveillance quelconque, une tâche particulière. Combien de fois se réunissent ces directeurs?

L'hon. M. GRAHAM: Je crois qu'ils se réunissent le second mardi de chaque mois.

L'hon. M. FOSTER: M. Brunet consacre-t-il tout son temps à cette fonction?

L'hon. M. GRAHAM: Je ne crois pas.

M. JOHN HAGGART: Vous avez déposé son rapport sur le bureau n'est-ce pas?

L'hon. M. GRAHAM: Non, je le déposerai au commencement de la semaine prochaine.

Entretien et fonctionnement de la commission des chemins de fer pour le Canada \$107.000.

L'hon. M. FOSTER: Comment ce crédit est-il réparti, distribué?

L'hon. M. GRAHAM: Voici les item prévus par le statut et qui se rapportent exclusivement aux appointements:

Ingenieur en chef, deux aides, un électricien et un commis..	16,000
Conseiller en loi..	\$ 15,000
Registraire et comptable..	2,500
Inspecteur et personnel..	2,500
Sous-secrétaire et personnel..	12,000
Secrétaire particulier des commissaires en chef..	7,000
Sténographes..	1,600
Messagers..	3,400
Rapports officiels..	2,500
Wagon officiel..	9,000
Impressions..	3,000
Papeterie..	2,000
Frais de déplacement des membres du personnel du bureau..	5,000
Cie de téléphone, télégrammes, timbres..	12,000
Service extérieur..	1,500
Divers..	1,800
	10,200
	\$107,000

Voici le chiffrage des traitements autorisés par le statut:

Commissaire en chef, l'hon. M. J. P. Mabee..	\$10,000
Sous-commissaire en chef, Darcy Scott..	9,000
Commissaire, l'hon. M. E. Bernier..	8,000
Commissaire, James Mills..	8,000
Commissaire, S. McLean..	8,000
Commissaire (vacant)..	8,000
Secrétaire, A. D. Cartwright..	3,500
	\$54,500

Cela représente en tout \$54,500 et le crédit total est de \$55,000.

L'hon. M. FOSTER: Combien compte-t-on de commissaires à l'heure qu'il est?

L'hon. M. GRAHAM: Cinq avec une vacance.

M. MARSHALL: Combien d'inspecteurs?

L'hon. M. GRAHAM: Je fournirai dans une minute ce détail à l'honorable député.

L'hon. M. FOSTER: La commission a de l'ouvrage en abondance?

L'hon. M. GRAHAM: Oui.

L'hon. M. FOSTER: Elle est surchargée de travail?

L'hon. M. GRAHAM: Je ne dirais pas qu'elle est surchargée de travail. J'aimerais ajouter un mot à propos du choix que l'on a fait de M. le juge Mabee comme président de la commission. Je crois que le public m'approuvera quand je dirai que c'est un des choix heureux qu'on ait faits depuis plusieurs années.

L'hon. M. FOSTER: Vous ne limitez pas cette observation aux choix faits par ce Gouvernement?

L'hon. M. GRAHAM: Elle s'applique à tous les gouvernements. M. le juge Mabee est un homme mieux doué peut-être pour remplir cette fonction que n'importe quelle autre personne qu'on aurait choisie.